

les pactes de réciprocité en ce qui concerne ces objets. Pourquoi le ministre veut-il mettre le Canada à genoux devant les Etats-Unis pour les supplier de conclure un autre traité? La convention de réciprocité relative au blé, à la farine de blé et aux pommes de terre n'était en vigueur que depuis six mois lorsqu'ils s'en fatiguèrent et la dénoncèrent d'emblée. Mais dans l'espoir qu'ils pourront se raviser le ministre veut se rendre encore une fois là-bas leur offrir la réciprocité sur ces diverses denrées pour qu'ils puissent de nouveau dénoncer le traité conclu. Trouve-t-il que ce soit là un bon programme fiscal pour notre pays? En fait, outre ces objets et deux ou trois autres, il ne parle pas d'un seul dans la présente résolution.

Or, s'il était aussi courageux qu'il le prétend il ferait figurer dans cette résolution tous les objets importants énumérés dans le traité de 1911. Mais il sait, autant qu'il connaît l'opinion publique,—et il n'est pas toujours mauvais juge,—que s'il venait demander au Parlement l'autorité de faire ce qu'il voulait faire en 1911 le pays ne voudrait jamais l'appuyer. Alors il y va de prudence; il choisit neuf objets pris dans cette liste de plusieurs centaines et il déclare: "Je suis prêt à faire ce pas" sachant bien que la probabilité des circonstances qu'il prévoit ici est tellement petite que le Canadien le plus patriote qui redoute un retour à la réciprocité peut dormir sur ses deux oreilles. La première clause n'est que du verbiage pur et simple. La seconde clause demande l'autorité d'agir. Il n'y est question que d'une infime partie des objets, très nombreux, énumérés au traité de 1911 et la condition posée atténuée, au point presque de la faire disparaître entièrement, la possibilité que ce pacte soit jamais un fait accompli. Par conséquent je ne juge pas que l'insertion de cette clause dans le projet de loi soit de nature à nous inquiéter outre mesure. Mais j'avertis le ministre encore une fois qu'il y a des preuves, et en nombre,—quelques-unes même l'étonneraient,—que s'il voulait avancer encore sa proposition de 1911 il déclencherait l'opinion d'une manière aussi formidable qu'alors et avec le même résultat.

L'hon. M. FIELDING: Mon honorable ami a eu l'amabilité de dire que parfois je ne suis pas mauvais juge de l'opinion publique. Après tout nous ne pouvons offrir que nos propres opinions, et j'offre la mienne pour ce qu'elle peut valoir, peu ou beaucoup: si nous avons aujourd'hui l'occasion d'obtenir des Etats-Unis la conclusion de la convention de 1911 en matière de réciprocité les trois quarts de la population exigeraient ce traité et s'en réjouiraient.

Il me fait plaisir d'entendre affirmer par mon honorable ami que ces résolutions sont inoffensives. Voilà qui est bien; si nous ne pouvons pas faire du bien en ce monde pervers, au moins ne faisons pas de mal. A présent est-il bien vrai que ces résolutions n'ont aucune valeur? Quelle valeur faudrait-il leur attribuer? Je n'ai jamais prétendu, moi-même, que j'y attachais grand'valeur au point de vue des résultats tangibles. J'ai expliqué qu'à mon sens il était juste et raisonnable que l'intention avérée du ministre actuel, qui désire la réciprocité, fût proclamée formellement par voie d'une résolution du Parlement. Cette opinion s'inspire d'excellentes raisons.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pourquoi la résolution ne fait-elle pas mention des fruits?

L'hon. M. FIELDING: Nous y arriverons. Les fruits ne sont pas servis au commencement du dîner.

Le très hon. M. MEIGHEN: Des fois.

L'hon. M. FIELDING: Si mon honorable ami le veut bien, ma réponse suivra la marche de son discours. Il prétend que ces propositions n'ont aucune portée et n'auront aucun effet. Il devrait avoir un peu plus d'égards pour la politique du parti conservateur, pour l'époque glorieuse des Macdonald, des Tupper, des Tilley et autres hommes illustres. Dans le grand programme de Politique Nationale, qu'il nous arrive encore de citer, on trouve comme ici une offre permanente aux Etats-Unis, peut-être différente quant à la lettre, mais semblable quant à l'esprit, une déclaration dans la loi des douanes de cette époque dans laquelle le Canada se disait prêt à conclure un accord réciproque avec les Etats-Unis touchant un grand nombre d'articles.

Le très hon. M. MEIGHEN: On s'est aperçu que ça ne valait rien.

L'hon. M. FIELDING: Justement, cela n'a eu aucun résultat. Mais cela ne prouve pas que l'offre n'a pas été faite. Pour moi, je crois qu'elle était sincère. En disant que cette offre ne valait rien, mon très honorable collègue soupçonne la sincérité de cet article du programme national et des grands hommes du parti conservateur qui ont disparu.

Mais pourquoi insérons-nous l'offre dans cette résolution? Pour arriver à un résultat. Or, je dis qu'on a déjà acquis plus de résultats jusqu'ici que je ne l'espérais. Cela a eu pour effet de susciter aux Etats-Unis un intérêt qui nous est très précieux. Nous proclamons notre désir de réciprocité. Il n'y a rien de nouveau là-dedans, mais en lui donnant la forme officielle